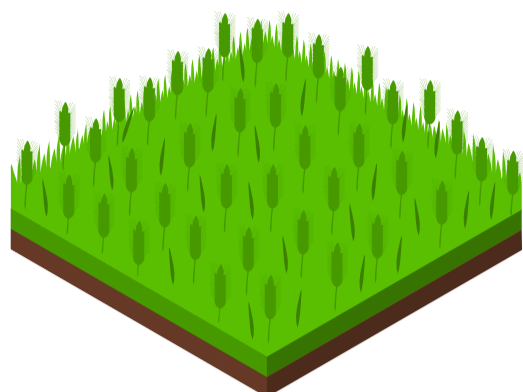


Au contact des territoires

Développement des énergies renouvelables : entre nécessité et vigilance

Face aux enjeux climatiques, le développement des énergies renouvelables est nécessaire et indispensable. Ainsi, les projets éoliens, photovoltaïques et de méthanisation se multiplient dans notre département. En 2022, la Chambre d'agriculture a été consultée par le Préfet sur plus d'une dizaine de projets éoliens et a échangé avec de nombreux porteurs de projets photovoltaïques au sol sur des surfaces cultivées. Tout en restant vigilante sur la préservation du foncier agricole, la Chambre d'agriculture reste particulièrement attentive aux évolutions législatives et réglementaires en faveur du développement des énergies renouvelables ainsi qu'à la mise en œuvre du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables du Grand Est (S3REnR).



Un fonds de compensation pour préserver l'économie agricole

Malgré une volonté de réduire la consommation de terres cultivées, les projets d'aménagement se multiplient et impactent le foncier et donc l'économie agricole. En contrepartie, s'ils ne parviennent pas à éviter ou réduire l'incidence de leurs projets sur l'agriculture, les aménageurs doivent mettre en œuvre des mesures de compensation collective agricole. Afin de financer des projets agricoles collectifs d'envergure départementale et ambitieux, les élus de la Chambre d'agriculture ont voté une motion pour la création d'un fonds de compensation afin que ces projets sortent de terre.

Au contact des territoires

Après deux années de crise sanitaire, les rencontres entre Elus ambassadeurs de la Chambre d'agriculture et les intercommunalités marnaises ont repris un rythme normal de rencontres annuelles. D'ores et déjà, des actions sont en cours sur certains territoires, concernant des thématiques variées : alimentation de proximité, préservation de la biodiversité, qualité de l'eau,... Des échanges avec l'Association des Maires de la Marne se poursuivent afin de toujours mieux cibler les attentes des élus territoriaux.



La Chambre d'agriculture de la Marne aux avant-postes des discussions sur l'évolution du référentiel HVE

Appliqué à partir du 1er janvier 2023, le nouveau référentiel de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) est l'aboutissement de plus d'un an de travaux et d'échanges. La Chambre d'agriculture de la Marne s'est impliquée directement, via Chambre d'Agriculture France dans les groupes de travail animés par la Ministère de l'Agriculture. Les Elus se sont aussi mobilisés pour interpeler à plusieurs reprises les membres de la Commission Nationale de la Certification Environnementale, répondre à l'enquête publique, et jusqu'en décembre lors d'une rencontre entre le Président de la Chambre et le Ministre de l'Agriculture.

Bien vivre ensemble

Une nouvelle Charte riverains pour le bien vivre ensemble

Suite à sa dénonciation en 2020, une nouvelle charte d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques, dite « charte riverain », a été approuvée par le Préfet de la Marne le 25 juillet 2022. Après plusieurs mois de collaboration avec les partenaires pour aboutir à ce texte, la Chambre d'agriculture a géré la diffusion de cette charte vers le monde agricole et vers l'ensemble des collectivités, mettant à disposition des mairies des plaquettes d'information sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour la protection des riverains habitant ou travaillant à proximité des zones de traitement.

1 communication de la nouvelle « Charte riverains » envoyée aux 613 communes du département



Des positions dans l'intérêt de l'agriculture marnaise

En 2022, les élus de la Chambre d'agriculture ont voté 2 motions en Session en lien avec l'actualité :

- La première, dans un contexte de conflit armé en Ukraine, demandant qu'aucune restriction de livraison d'énergie (GNR, Gaz) ne soit appliquée aux exploitations agricoles et aux unités de transformation alimentaires et que les secteurs agricoles et agro-alimentaires soient considérés comme stratégiques et prioritaires pour la production alimentaire française.
- Une seconde, demandant aux services de l'Etat d'appuyer la profession agricole dans la mise en place d'un fonds de compensation agricole afin de pouvoir soutenir les projets collectifs bénéficiant à l'économie agricole lorsque du foncier est consommé par des aménagements.

Une année riche en rencontres officielles !

Des rencontres avec Ministres, Secrétaires d'Etat, Parlementaires, Préfet ont émaillé cette année 2022. Ce ne sont pas moins de 5 Ministres et Secrétaires d'Etat qui ont été rencontrés par le Président et autres élus du Bureau, lors de visites officielles dans le Département, sans oublier Mme la Première Ministre au mois de novembre au sujet de l'aide alimentaire. Point d'orgue de ces rencontres, la Foire de Châlons durant laquelle :

- le Ministre de l'agriculture a consacré une journée entière aux organisations agricoles dont la Chambre d'agriculture
- la rencontre annuelle entre profession et parlementaires a fait l'objet de nombreux échanges
- d'autres personnalités politiques ont été rencontrés

Autant de rencontres durant lesquelles les Présidents et autres élus de la Chambre d'agriculture ont pu mettre en avant plusieurs sujets et propositions : Emploi, renouvellement des générations, dossiers environnement, certification HVE, changement climatique, crise de l'énergie...



5

rencontres officielles organisées avec les Ministres, Secrétaires d'Etat, Parlementaires



87

avis rendus par la Chambre d'agriculture de la Marne en 2022
(documents d'urbanisme, aménagement, foncier...)